

Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 juin 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-355** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (AO-336)* ».

L'objet dudit règlement est de modifier la tarification pour les activités nécessitant des heures de glace supplémentaires pour des activités hors du programme régulier.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 15 juin 2017

M^e Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

